Mairie de Sainte-Radegonde
1 Place de la Mairie
12850 Sainte-Radegonde
05 65 42 46 00
mairie-steradegonde@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE – RADEGONDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Jardin du Presbytère, sous la présidence de Madame Laurence PAGÈS-TOUZÉ.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 février 2023

Etaient présents Mme et M. les conseillers municipaux (18) :

M. BLANCHET Alain, M. BOUSCARY Jean-Paul, Mme DE BANCAREL Catherine, M. DHERS Alain, M. FERNANDEZ Bernard, Mme FRAYSSE-GAYRAUD Sabine, M. GAILLAC Sébastien, Mme LAGARDE Régine, Mme LEBLOND Monique, M. MARTY Rémy, M. MENDAILLE Henri, Mme NAVAS Monique, M. NICOD Philippe, Mme PAGÈS-TOUZÉ Laurence, Mme ROCACHER Pauline, M. ROGER Jean-Pierre, M. SOULIÉ Anthony, Mme VIGOUROUX Christine.

Absents excusés (1) : Mme DELMAS Véronique procuration à Mme PAGÉS-TOUZÉ Laurence.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Madame Catherine DE BANCAREL.

I – Approbation du procès-verbal de la séance publique du conseil du 19 janvier 2023

Le procès-verbal ne soulevant aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

II – Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (En application de l'article 332-23-1° du code général de la fonction publique) **– n° 20230216-01**

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il était nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des espaces verts et des locaux communaux ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE la création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 15 mars 2023 au 30 octobre 2023 inclus à temps complet sachant que ce type de contrat peut être de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions d'entretien des espaces verts et des locaux communaux.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 353 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

AUTORISE, Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

III – Recrutement de vacataire – n° 20230216-02

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée :

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires ;

Considérant que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement ;
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de recruter un vacataire pour la période du 1er mars 2023 au 31 décembre 2023 pour la réalisation de missions ponctuelles relatives à la restauration scolaire, au périscolaire, à l'entretien des locaux communaux.

Il est proposé également aux membres du conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- Sur la base du taux horaire brut du SMIC, actuellement de 11.27 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à recruter un vacataire pour une durée du 1er mars 2023 au 31 décembre 2023.

DECIDE de fixer la rémunération de chaque vacation :

- Sur la base du taux horaire brut du SMIC de 11.27 €.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

DECIDE de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

IV - DETR Aménagement du Gîte d'étape communal d'Inières – n° 20230216-03

Madame le Maire rappelle le projet actuellement mené par Rodez Agglomération et la Communauté de Communes Conques-Marcillac pour revitaliser le GR 62 sur le tronçon (Inières – Rodez – Conques). En effet ce GR62 rencontre une baisse de fréquentation par manque d'hébergement sur le parcours. C'est dans ce contexte que la commune de Sainte-Radegonde a lancé un programme de réhabilitation du gîte d'étape communal d'Inières qui permettra aux randonneurs du GR 62 de pouvoir faire étape.

Sur les orientations à donner à ce dossier, la commune de Sainte-Radegonde est accompagnée par Aveyron Ingénierie. La SICA Habitat Rural vient d'être choisie comme maître d'œuvre pour cette opération.

Concernant le coût, il a été revu à la baisse aussi Madame le Maire indique qu'il convient d'annuler la délibération n° 20220217-06 afin d'actualiser le plan de financement.

Madame le Maire présente le nouveau projet et le coût estimatif des travaux et propose de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Travaux : 185 000 € H.T.

Architecte et Bureau d'étude : 24 965 € H.T.

Coût estimatif total des travaux subventionnables H.T. : 209 965 €

Plan de financement

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Construction et rénovation du gîte	185 000 €	ETAT (DETR)	83 986 €	40 %
Maîtrise d'œuvre	24 965 €	REGION	20 996 €	10 %
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	41 994 €	20 %
		RODEZ AGGLOMERATION FONDS DE CONCOURS	20 996 €	10 %
		Autofinancement	41 993 €	20 %
TOTAL	209 965 €		209 965 €	100 %

La fin des travaux est prévue pour le printemps 2024 afin de la faire coïncider avec l'inauguration du nouveau tracé du tronçon du GR62 (Inières – Rodez – Conques).

Après discussion et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération.

SOLLICITE les subventions telles que mentionnées dans le plan de financement.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

V - Versement de la participation financière SIVU RPE (Relais Petite Enfance) – n° 20230216-04

Madame le Maire rappelle que **le SIVU RPE « Rêve avec Moi »** est un relais assistantes maternelles itinérant et intercommunal qui résulte d'une volonté de délocalisation. En effet, il est implanté sur quatre communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez : à savoir **Druelle Balsac, Le Monastère, Sainte Radegonde et Sébazac-Concourès.**

Le relais est géré par un **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)**, créé en août 2003.
« les missions fondamentales des Relais Assistantes Maternelles » sont définies selon quatre axes principaux :
- Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux ;
- Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément ;
- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel ;
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants. »

Pour faire fonctionner cette entité, les 4 communes versent chaque année une cotisation. Pour l'année 2022, le SIVU RPE a encaissé une participation de 30 000 € répartie sur les 4 communes. La CAF assure également un soutien financier.

Il est demandé aux communes membres du SIVU RPE de renouveler pour 2023 le même montant de participation financière de 30 000 €. Cette participation sera répartie de la façon suivante :

DRUELLE BALSAC(23%)	6 900 €
LE MONASTERE (26%)	7 800 €
SAINTE-RADEGONDE (17%)	5 100 €
SEBAZAC-CONCOURES (34 %)	10 200 €

La dépense sera imputée au chapitre 65, article 65568 du BP 2023.

Après discussion et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le versement de la participation financière au SIVU RPE pour un montant de **5 100 €**.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

VI – Questions diverses

Formation de l'association des maires

La commune accueillera à la salle du Champ du Moulin le 20/04/23 une formation organisée par l'ADM. Le thème abordé sera « Faciliter et dynamiser les relations entre collectivités et associations ». Les membres du conseil municipal intéressés sont invités à s'inscrire.

Rencontre avec l'ASAC

Henri Mendaille et Jean-Pierre Roger ont rencontré l'ASAC (Accueil Solidarité ACcueil) pour faire le point sur notre collaboration en 2022. Au total ce sont 11 personnes de l'ASAC qui sont intervenues principalement à l'école pour assurer les services de cantine et de ménage du soir. 1 145 heures ont été réalisées pour un montant de prestations d'environ 35 000 €. La collaboration donnant entière satisfaction, elle va se poursuivre en 2023.

Rencontre avec Familles Rurales

Henri Mendaille et Jean-Pierre Roger ont également rencontré Familles Rurales pour faire le point sur leur gestion du centre de loisirs de Sainte-Radegonde en 2022.

Sur le plan de la fréquentation, nous constatons une hausse avec en moyenne 27 enfants le mercredi et 39 enfants pendant les vacances scolaires. Ponctuellement des enfants n'ont pu être accueillis faute de places toutefois, avant d'envisager une embauche supplémentaire, il convient se consolider la situation actuelle.

Sur le plan financier, l'audit comptable réalisé a confirmé le bon travail du Directeur. La participation financière de la commune, à prévoir sur 2023, devrait s'élever à 55 000 € soit une hausse de 2,5% par rapport à 2022, prenant pour partie en charge une augmentation de 7% des salaires des intervenants qui a été décidée par Familles Rurales pour les fidéliser.

Sur le plan de la programmation, des séjours seront proposés cet été sur une semaine pour les plus grands (jauge de 25 enfants) et 2-3 jours pour les plus petits.

Voyage scolaire

82 enfants du groupe scolaire Charles Cayla partiront en voyage scolaire à Meschers du 19 au 23 juin. Les 4 classes du CE1 au CM2 seront encadrées par 9 accompagnateurs. Il est prévu au programme : zoo de la Palmyre, char à voile, visite chez un ostréiculteur ...

Le coût du voyage s'élève à 337 €/enfant. Le conseil départemental participe à hauteur de 40 € et les 297 € restant seront partagés entre les parents, l'APE et la commune. La participation de la commune s'élèvera donc au total à 8118 €.

Réunion avec les professionnels de santé

Les élus ont une nouvelle fois rencontré les professionnels de santé de la commune. Ces derniers souhaitent s'orienter vers la création d'une annexe à la maison de santé de La Primaube. Madame le Maire doit rencontrer le Président de Rodez Agglomération à ce sujet car jusqu'à présent, sur notre territoire, les projets de maisons de santé ont été portés par l'agglomération et non par les communes lorsque celles-ci le souhaitent.

Déploiement de la fibre sur la commune

Le déploiement de la fibre sur la commune prend du retard. En effet, Orange a perdu son partenaire chargé de déployer la fibre en Aveyron. La recherche d'un nouveau partenaire est en cours.

Repas du Téléthon

Sous l'impulsion d'élus du conseil municipal, les associations de la commune se sont unies pour organiser le repas du téléthon le samedi 4 mars 2023. Nous espérons un grand succès à cette généreuse initiative dont les bénéfices seront entièrement reversés au Téléthon.

Prochain conseil municipal : jeudi 16 mars 2023 à 20h00

La séance est levée le 16 février 2023 à 23h30

MAIRIE DE STE RADEGONDE 12

Madame la secrétaire de séance,

Catherine DE BANCAREL

Madame le Maire,

Laurence PAGÈS-TOUZÉ